



**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE**

VOITURES ÉLECTRIQUES

QUI SONT LES FOUS?

RENCONTRE AVEC
FRANÇOIS-XAVIER PIETRI
P5 À 7

Photo Marilyn Murphy • Pixabay



1,75€



INTERVIEW

VÉRONIQUE CALENDINI
CREAZIONE, LA HUITIÈME
P20

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4

AGENDA P8

BRÈVES P17 • DETTI È FATTI P18

CARNETS DE BORD P20

ANNONCES LÉGALES P9



2030 = FIN
DE LA BANQUISE D'ÉTÉ

OH MOI, VOUS SAVEZ,
TANT QU'IL EN RESTE POUR LE ROSÉ!



KAMPÀ

VOITURE ÉLECTRIQUE
QUI SONT LES FOUS?

P5 À 7



OPINIONS

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

EN BREF ET EN CHIFFRES

DETTI È FATTI

INTERVIEW **VÉRONIQUE CALENDINI: CREAZIONE, LA HUITIÈME**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P17

P18

P20

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SNPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99

journal@icn-presse. corsica

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40

informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction

Eric Patris : 06 44 88 66 33

eric.patris-sra@icn-presse. corsica

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36

gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

CORSEAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,
Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Rispetturisimu

C'ù a ghjunta di turisti di più in più numarosi, volta dinò una meludia chì soca vi mancava: quilla di i roti di i valisgi ind'i carrughji è ind'i stretti di i vostri paesi è di i vostri cità. Da chì fà un scandalu tamant' à u mondu nant' à l'astracu, u pavimentu o i tighjati! In Cruazia, ci n'hè chì ani d'icisù di falla finita incù st'infenu pà l'arechji. U merri di a cità di Dubrovnik, un locu assaltatu da i turisti ogni annu, hà d'icisù di piglià una seria di misuri pà riducia u rimori chì disturba l'abitanti di a so cumuna è in particulari di u so centru storicu. Dopu à u trostu di i ristoranti, Mato Frankovic hà da luttà contr' à i valisgi è i so roti. À partasi da l'istati, i turisti duvarani purt' à i so affari incù i so mani. Par and' à più luntanu, da qu' à u vaghjimu, a cità hà da metta in ballu cunsighi ubligatorii è sar' à difesu d'and' à in centru cità cù i so valisgi. Dopu, i so affari sarani purtati fin' è u locu induv'elli stani è i visitadori duvarani pagà pà issu sirviziù. U scopu, infini, hè di crià un centru didicatu nentru à l'aerupurtu, da induv'elli partarani i famosi valisgi fin' è a so residenza. Tutta issa pulitica faci parti di tutta una mansa di reguli dighjà missi in piazza dipoi parechji anni grazia à un programma chjamatu Respect the city (Rispetteti a cità) pà i turisti. À mezu à sti reguli, ci hè l'interdizzioni di pruminà i so animali senza ch'elli s'ghini liati, di lacà i so rumenzuli in carrughju, di viaghjà cù una motò o un scooter, d'appichjassi à munumenti o di spassighjà senza essa vistutu sopra in centru cità. Infini, si tratta solu di rispettu di pettu à l'abitanti di i lochi, u so patrimoniu è u so ambienti. Vistu ch' in Corsica, avemu sempri vint'anni di ritardu nant' à parechji affari, i boni è i gattivi, issi reguli qu' ùn sarani micca appiecati ind' è noi da qu' à pocu. Eppo, quali hè ch' t'avarà u curaghju puliticu nicissariu? Ùn avemu micca finitu d'aspittà... ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES CLP D'ICN

Pour nous écrire: journal@icn-presse.corsica

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

«Parlez-moi de la pluie et non pas du beau temps»... Ça tombe bien, il pleut, parfois même très dru, dans plusieurs régions. Et bien que les sujets de conversations ou de polémiques ne manquent pas, ça fait jaser, dans la rue comme sur les réseaux sociaux. Ça réveille bien sûr les querelles sur le changement climatique et les perspectives de pénuries d'eau dans certains départements, remettant sur le tapis la quasi-incroyable confusion entre sécheresse météorologique et sécheresse hydrologique que certains scientifiques tentent pourtant inlassablement de démêler. Ça fait sourire pas mal de «provinciaux» qui ont appris que l'arrivée de la pluie -qui y était attendue depuis un mois- avait provoqué des «scènes de panique» à Paris. Et naturellement, ça fait le désespoir des vacanciers, des hôteliers, restaurateurs mais aussi loueurs de meublés de tourisme plus ou moins licites et des professionnels des loisirs de pleine nature qui, en Corse, par exemple, n'ont pas attendu qu'il soit achevé pour parler d'un mois de juin «pourri». De fait, pour les tenants de l'héliobalnéotropisme, le printemps n'a pas tenu ses promesses; ou plutôt, il n'a pas répondu à leurs attentes voire leurs exigences: depuis début mai, la pluie s'invite de façon plus ou moins brutale, plus ou moins durable, compromettant excursions et promenades, apéros et repas en terrasse et bien sûr les sacro-saintes journées de plage. Toutefois, il ne manque pas de monde dans la team «levez-vous, orages désirés», du moins si lesdits orages ne sont pas secs. Outre les amoureux du pétrichor et des salamandres, ceux que les mines dépitées des proto-estivants amusent, il y a ceux qui se réjouissent à l'idée que la végétation et la faune sauvages mais aussi les cultures et le bétail reçoivent de quoi tenir le choc face à des températures élevées. Car il a malgré tout fait chaud, au delà de la moyenne saisonnière et l'été à venir devrait être du même tonneau, entre excédents thermiques et averses orageuses. Il va falloir, comme l'a fait Beyonce, se résoudre à chanter sous la pluie. ■ EM

Guillaume Séchet @Meteovilles · 11 juin
#orage #Paris Une puissante vague orageuse en forme d'arc de cercle balaye l'IDF (et Paris) d'est en ouest. Un impressionnant rideau de pluie s'est tout a coup déversé sur la capitale, créant de véritables scènes de panique car de nombreux parisiens étaient aux terrasses des cafés. Vidéo [meteo-paris.com](https://www.meteo-paris.com) depuis les tours de #Beaugrenelle. (siège de [meteo-villes.com](https://www.meteo-villes.com))

Tinkerbell @Tinkerbell_ring · 11 juin
Les parisiens paniquent parce que de la flotte tombe du ciel. Mais... vraiment ?... 🤔🤔🤔🤔

Corse-Matin @Corse_Matin · 3h
Il pleut tous les jours ou presque sur l'île depuis le début du mois de mai

sikha @_artrkh · 10 juin
Je pars en Corse lundi sur 7 jours la bas 6 où y'a de la pluie de prévu ? Je vais me tirer une balle

France 3 Corse @FTViaStella · 3h
#Météo en #Corse : un mois de juin "pourri", selon les touristes et les restaurateurs. france3-regions.francetvinfo.fr/corse/corse-du-...

Me, Myself and I (compte incertifié) @F_Tout_Court · 2h
Corse, un mois de juin idéal selon une autochtone

Sébastien Ottavi @SebastienOttavi · 27 min
Nous autres jeunes oléiculteurs avons le cœur rempli de joie. 🙌🌧️

Marika Gasperini Sorbara @MarikaSorbara · 31 min
Per me, tuttu l'estate cusì !! 😊🌧️🍷

Corse Tourisme @corsetourisme · 3h
L'été, c'est comme ça qu'on l'aime

U Zenatore Palpatini @UZenatore · 2h
Quelqu'un peut dire à la météo "qu'il faut sauver la saison?"

Guillaume Séchet @Meteovilles · 22h
Sur la période du 1er au 12 juin 2023, la température moyenne en France est **2,8°C plus chaude** que la normale 1991-2020 ! Si la #chaleur n'est pas intense, elle est en revanche durable et étendue. (graphique @infoclimat)

U Mulinchesi MA Mazzoni @umulinchesi · 33 min
Eiu sò felice per e pesce è l'ortu appena d'acqua è di sole i mi guderebbe ...

HUMEUR

Décivilisation !

Décivilisation! Le mot a été lâché par Emmanuel Macron. Le mot est désormais galvaudé dans le débat public. Editoriales, politiques, bandeaux des chaînes infos en continu, experts, sociologues se relaient en boucle pour commenter, disserter et analyser notre inversion de société à l'aune des faits divers, aussi malheureux et intolérables soient-ils. Une tentative d'assassinat sur des enfants dans un parc à Annecy, un vol dans un supermarché, un tag sur une église, une statue décapitée ou encore de la fraude dans le métro sont tout autant de sujets qui servent désormais le point de vue de cette «décivilisation» qui aurait commencé. Il faut dire que l'actualité sert le propos, les coïncidences et la loi des séries font très bien les choses. Ces actes s'enchaînent, comme s'ils étaient soudainement sortis de nulle part sans aucune existence antérieure. Quand on cherche on trouve, surtout si on y met les moyens. Pour autant, si ce mot de «décivilisation» est nouveau sur la place publique, le débat ne l'est pas vraiment. Il y a quelques temps, on parlait facilement de «décadence», «d'ensauvagement de la société», de «barbarie». Un débat qui ne date pas d'hier, ni d'avant-hier et qui remonte même à la fin du XIX^e siècle si l'on se réfère pour ainsi dire à l'époque moderne. Entre les débats de nos arrières-grands-parents et les nôtres, il y a les horreurs de deux conflits mondiaux, mais aussi des conflits sociaux sanglants et autant de tueurs en série et de fait divers tout aussi macabres qui ont rythmé les décennies sans pour autant avoir vu notre monde s'effondrer totalement. Qu'est-ce qui peut justifier aujourd'hui l'accentuation de cette nouvelle peur? Contexte électoraliste diront les commentateurs politiques. Internet et les réseaux sociaux pour ceux qui manquent d'arguments. Problèmes de fond pour les sociologues. Recherche de l'audimat diront les spécialistes des médias. Et si aujourd'hui notre plus grand risque était plutôt celui-ci: «Notre civilisation brûle et nous regardons à côté»... ■ **Christophe GIUDICELLI**

VOITURE ÉLECTRIQUE: QUI SONT LES FOUÛS?



Photo Marilyn Murphy • Pixabay

Ancien directeur de la rédaction de La Tribune puis directeur des services économie de TF1 et de LCI, François-Xavier Pietri est l'auteur de l'ouvrage Voiture électrique: ils sont devenus fous, publié aux éditions de L'Observatoire. Inquiet de la montée en puissance des constructeurs chinois, il s'alarme également du coût social du passage à la voiture électrique, singulièrement en Corse où pour l'heure, la production électrique est en grande part tributaire du fioul.



Photo Claire Giudici



Illu d'après photo DR

« Nous allons vers une fracture territoriale et un désastre social. »

Journaliste économique, ancien directeur de la rédaction de *La Tribune* puis directeur des services économie de TF1 et de LCI, François-Xavier Pietri vit désormais une grande partie de l'année en Corse, dans son village de Cervione. Découvrir que son île serait leader en matière d'achat de véhicules électriques* ne peut que le surprendre autant que l'inquiète le coût social, économique et environnemental de la fin de la voiture thermique voulue par Bruxelles pour 2035. Son ouvrage *Voiture électrique: ils sont devenus fous* dénonce les conséquences de cette réforme voulue par l'Europe et prévue pour être bouclée en à peine 12 ans. C'est sur une image de son arrivée à Poretta que s'ouvre l'ouvrage: en plein mois d'août il attend, comme tant d'autres, sa voiture au comptoir d'un loueur. Au grand désespoir des clients, il n'y a plus que des véhicules électriques. Véhicules avec lesquels, du fait de batteries à l'autonomie bien plus faible qu'annoncé et de difficultés de rechargement, ils connaîtront bien des déboires: on en trouve encore le récit dans les commentaires laissés sur pages des loueurs ou des aéroports. Pourtant, Air-Corsica, partenaire de Hertz, reste enthousiaste et annonce toujours sur son site: «La location d'une voiture électrique avec Hertz est adaptée à la géographie de l'île de beauté, et correspond aux usages des vacanciers qui séjournent en Corse. Longue de 180 kilomètres et large de 85 kilomètres, la Corse offre un territoire aux dimensions réduites. Avec une seule charge, vous pourrez parcourir l'île de Bonifacio au Cap Corse!»

Inutile de proposer à François-Xavier Pietri de tenter l'expérience: «Dès qu'on allume la climatisation, même à allure normale, la voiture se décharge bien plus vite que les quelques 300 km prévus sur le papier. Le problème va se poser également en hiver, et pas seulement à cause du chauffage: le froid décharge les batteries, même quand le véhicule est garé. Contrairement à ce qu'on imagine, avec ces voitures, on perd en mobilité, d'autant que les temps de rechargement sont longs et chers. Il faut les tester sur les autoroutes du continent pour comprendre qu'on ne partira pas en vacances en électrique. Le prix de la recharge est plus élevé que celui de l'essence, et

souvent, c'est décompté non pas à la charge obtenue mais à la minute.» Or, 47 % des voitures achetées dans l'île en 2022 seraient électriques. Comment se fait-il que la Corse affiche de tels scores? «Principalement parce que les loueurs ont, effectivement, privilégié l'électrique dans le renouvellement de leur parc. Ils bénéficient d'avantages fiscaux et développent des services. Le groupe Filippi Auto, franchisé Hertz, a par exemple développé sa filiale d'installation de bornes E-motum. Pour des particuliers qui parcourent de petits trajets en zone urbaine ou péri-urbaine et qui, de plus, disposent d'une maison individuelle permettant la recharge à domicile, le véhicule correspond aux attentes, d'autant qu'ils bénéficient d'aides à l'achat, que le carburant est 5 à 7 % plus cher ici que sur le continent et que le nombre de bornes, même s'il n'atteint pas encore les 660 prévues à l'horizon 2023, se développe. Qu'en est-il pour les autres, ceux qui vivent dans le rural, qui ne disposent pas de transports en commun, qui ont besoin de leur voiture pour parcourir de longues distances dans des zones où les bornes, moins rentables, seront moins nombreuses? Qu'en est-il de ceux qui n'auront pas les moyens d'investir dans un véhicule neuf beaucoup plus cher qu'un thermique? En Corse, comme sur le continent, ils seront exclus des villes, des lieux où sont concentrés les services et les bassins d'emploi. Nous allons vers une fracture territoriale et un désastre social.»

En Corse, un autre problème se pose: l'île étant en zone non interconnectée (ZNI) son mix énergétique repose, pour au moins 39 %, sur les centrales thermiques au fioul du Vazzio et de Luciana. Les énergies renouvelables [34 %] sont d'origine d'hydraulique [23 %] ou photovoltaïque [11 %]. Les prélèvements possibles sur les liaisons SARCOI et SARCO constituent 26 % du mix. «Nous sommes dans une aberration. Le mix est inversé, la part d'électricité carbonée trop importante! Pour aller à Ajaccio, autant mettre de l'essence. Quant au photovoltaïque, il serait illusoire de croire que les panneaux solaires sont aussi vertueux qu'on le dit. Leur fabrication et leur recyclage, particulièrement celui des batteries - qu'on trouve aussi dans les voitures -, est complexe à réaliser. Pour les véhicules, il y en



Photo Claire Giudici

« Extraire une tonne de lithium demande un million de litres d'eau. Une batterie équivaut à la consommation annuelle de 500 personnes. Il y a du lithium en France, ce n'est pas un souci. Le problème, c'est l'eau ! Quand on voit les réactions provoquées par l'implantation des bassines, on imagine ce qui se passerait pour une telle mine ! »

aura 7,5 millions à traiter en France. Tout n'est pas récupérable. Il faudra enfouir. »

Dans l'île comme ailleurs en Europe, il semble bien que la question environnementale dépasse le seul problème de décarbonation et ne puisse se résoudre par cette mesure. Les autres continents – souvent parce qu'ils n'ont pas le choix – maintiennent l'essence et le diesel. « La décision d'arrêter le thermique en 2025 est purement politique. L'Europe est seule à procéder ainsi. Les USA maintiennent l'hybride, pas nous. Bruxelles a acté un objectif zéro émission de CO2 en 2050 avant de définir les moyens d'y parvenir: le bilan carbone de l'agriculture est supérieur à celui de l'automobile. C'est 20 % du rejet global contre 15 % pour l'auto. Mais transformer l'agriculture est compliqué. Les industries aussi, l'aviation également... On a choisi le secteur le plus simple et le plus visible dans l'univers citoyen: l'automobile. Car modifier une voiture pour insérer un moteur électrique au lieu d'un moteur thermique, c'est relativement aisé. On n'a pas laissé le choix aux constructeurs qui pourtant travaillaient sur des moteurs à essence très performants et à faible émission de CO2. Même s'ils ont montré leur désaccord, s'ils savent les problèmes que ça va engendrer, ils se sont pliés à la décision de l'Europe. Globalement, pour eux, ce sera rentable: dans un moteur électrique il y a 70 pièces, dans un moteur thermique il y en a 350. Il ne faut que trois personnes pour fabriquer un moteur électrique contre cinq pour un moteur thermique. L'abaissement des coûts passe par la baisse des effectifs pour des véhicules vendus plus de 10 000 euros plus cher. Ce passage à l'électrique, c'est aussi un moyen de faire oublier le scandale du dieselgate. Mais en parallèle, combien d'emplois seront détruits, des sous-traitants fabriquant aux garagistes et aux mécaniciens ? La construction des usines de batteries ne compensera pas. »

Tout ça pour une voiture qui, en l'état, ne serait pas plus vertueuse que les autres. Selon les chiffres de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), ce ne serait qu'au bout de 15 000 kilomètres qu'un véhicule de capacité raisonnable (< 60 kWh) effacerait sa « dette carbone de départ »,

et seulement après 100 000 km pour un SUV. « Ce n'est pas la carrosserie ou les divers aspects mécaniques qui sont préoccupants, c'est la batterie. Il faut des terres, des métaux rares. Il faut, par exemple, du cobalt. Le principal pays producteur est le Congo. Son exploitation, très polluante, se fait dans des conditions indignes: ce sont des enfants qui travaillent dans ces mines, ils sont payés un dollar par jour ! Quant aux mines, elles sont détenues à 80 % par les Chinois. Il faut ensuite du lithium. Extraire une tonne de lithium demande un million de litres d'eau. Une batterie équivaut à la consommation annuelle de 500 personnes. Il y a du lithium en France, ce n'est pas un souci. Le problème, c'est l'eau ! Quand on voit les réactions provoquées par l'implantation des bassines, on imagine ce qui se passerait pour une telle mine ! »

De plus, ces batteries sont fabriquées en Chine, seul pays à maîtriser pour le moment, toute la chaîne de fabrication. « On a offert le marché au Chinois ! Même pour la voiture, on se rend dépendants. Sur les 1,2 milliards d'aides données pour le passage à l'électrique, 40 % ont subventionné l'économie chinoise. Byd est le 2^e constructeur après Tesla et propose des modèles bien plus abordables que les nôtres. »


Pour limiter le poids de la Chine et favoriser la production locale, le gouvernement français envisage de réformer le bonus écologique: il serait destiné aux autos fabriquées dans l'Hexagone. Des usines géantes (gigafactories) se construisent, afin d'alimenter le marché et de tenter de développer de nouvelles technologies concernant notamment les « batteries sèches »: « Les voitures produites à partir de la Pologne, où Stellantis fait ses Jeeps, ne seraient plus aidées, pas plus que la Dacia Spring de Renault qui arrive de Chine. Quant aux batteries innovantes, c'est une dynamique intéressante mais les Chinois ont 10 à 15 ans d'avance sur nous et détiennent la majorité des terres rares. De plus, si les usines associant Stellantis, TotalEnergies et Mercedes-Benz sont européennes, à Douai le groupe Renault s'est associé au chinois Envision. » ■ Claire GIUDICI

*Corse-Matin du 27 avril 2023, Le Point du 8 mai 2023

PATRIMOINE

Journées européennes de l'archéologie

Organisées par le ministère de la Culture et coordonnées par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), les Journées européennes de l'archéologie ont pour but de sensibiliser les publics les plus divers à l'archéologie, à ses enjeux, à ses métiers, à ses méthodes et à ses lieux. Elles permettent de rencontrer des archéologues et des chercheurs, de découvrir la richesse de l'archéologie et de mieux connaître les sites archéologiques ou les collections des musées proches de chez soi. Comme par exemple le complexe archéologique de Tappa, près de Porto-Vecchio, site fortifié datant du IV^e millénaire avant notre ère, classé au titre des monuments historiques depuis 2021. Le 17 juin à 16 heures, un jeu de piste y est proposé aux enfants entre 6 et 12 ans; puis le 18 à 10 heures, une visite guidée pour tous les publics (ou presque, le site n'étant pas accessible aux personnes à mobilité réduite) y est organisée. L'accès est gratuit, mais il est indispensable de réserver à l'Office de tourisme de Porto-Vecchio sur place ou au 04 95 70 09 58. À Ajaccio, au port Tino Rossi, le 18 juin, à 9 h 30 et 14 h 30, le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines ministère de la Culture, qui a pour mission d'inventorier, étudier, protéger, conserver et valoriser le patrimoine archéologique immergé, accueille jeunes et moins jeunes à bord de l'*Alfred Merlin*, son navire de recherche qui sillonne les eaux françaises à la recherche du patrimoine englouti. Il y sera notamment question de la fouille en cours de l'épave Sanguinaires C, navire du XVI^e siècle perdu au large d'Ajaccio (entrée libre, visite accessible aux personnes atteintes d'un handicap auditif). À Levie, le Musée de l'Alta Rocca propose pour l'occasion, les 17 et 18, un riche programme : conférences, démonstrations des techniques artisanales du néolithique et de l'âge du Bronze, ateliers, spectacle, visite de la réplique d'une maison de l'âge du Bronze. Tous ces événements sont gratuits.

Les 17 et 18 juin 2023.  journées-archeologie.eu

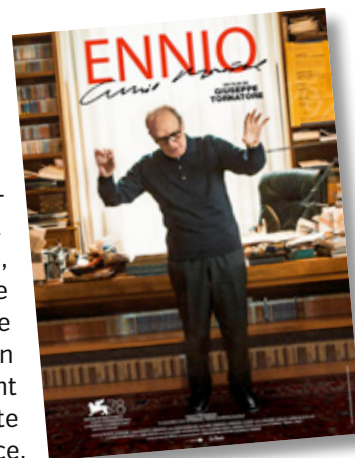


CINÉMA

Mois de juin à l'italienne

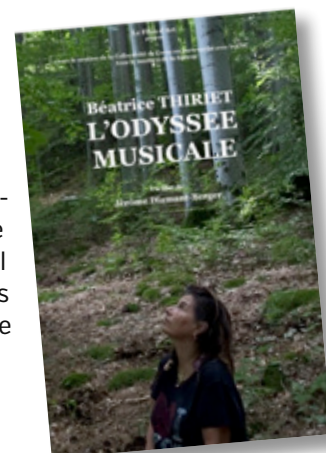
Une manifestation inédite, proposée par les organisateurs du Festival du cinéma italien de Bastia. Le 20 juin, *Ennio*, documentaire de Giuseppe Tornatore, primé lors de la 67^e édition des David di Donatello. À l'âge de 8 ans, Ennio Morricone rêvait de devenir médecin. Mais son père décida qu'il serait trompettiste, comme lui. Du conservatoire de musique à l'Oscar du meilleur compositeur, portrait d'un des plus grands musiciens du XX^e siècle. L'entretien avec Ennio Morricone est ponctué d'extraits de films et de ses musiques et de témoignages de réalisateurs (Oliver Stone, Terrence Malick, Marco Bellocchio), de comédiens tels que Clint Eastwood et de musiciens comme Springsteen ou Hans Zimmer. Projection organisée en partenariat avec le Ciné-club de Bastia. Le 21 juin, deux films sont projetés. *Una relazione*, comédie sentimentale de Stefano Sardo, met en scène une rupture et ses conséquences. Tommaso est musicien, Alice est comédienne, ils vivent ensemble depuis 15 ans à Rome, où ils ont acheté une maison grâce à une hypothèque, sans doute le seul véritable engagement de leur histoire. Lorsqu'ils sont invités à dîner pour une annonce, leurs amis pensent à un prochain mariage. Mais Tommaso et Alice font part de leur décision de rompre progressivement, sans conflits, en restant amis... mais au risque de perdre des amis. Le film est présenté en partenariat avec le festival Les Nuits Meds, en présence de la scénariste Valentina Gaia. *Il Boemo*, de Petr Vaclav, retrace la carrière du musicien et compositeur Josef Myslivecek, surnommé Il Boemo qui fut un des compositeurs les plus prolifiques de l'opéra italien du XVIII^e siècle. Né à Prague, ce fils de meunier qui voulait devenir musicien quitta sa ville natale pour s'établir à Venise dans l'espoir de réaliser son rêve. Après des débuts difficiles, sa liaison avec une femme de la cour lui permit d'obtenir une prestigieuse commande d'opéra. Dès lors, il connut une ascension rapide. La vie, l'œuvre et les frasques d'un compositeur de génie oublié que le jeune Mozart admirait.

Les 20 et 21 juin 2023. Cinéma Le Studio, Bastia.  04 95 31 12 94 & studiocinema.f

**L'Odyssée musicale**

Pianiste, compositrice, Béatrice Tihriet a reçu en 2001 le prix Nadia et Lili Boulanger à l'Académie des Beaux-Arts pour son opéra de chambre, *Nouvelles Histoires d'Elle*. Sa rencontre avec la réalisatrice et scénariste Pascale Ferranu l'amène à composer pour le cinéma et la télévision. Le cinéaste et documentariste Jérôme Diamant-Berger a voulu retracer son parcours dans un documentaire vivant où il lui donne largement la parole. La musicienne y revient sur son parcours entre la Corse et le continent : ses premières notes sur un très vieux piano dans l'appartement familial d'Ajaccio ; sa découverte à l'adolescence de la magie de la composition ; puis l'âge des compositions personnelles, opéras, œuvres symphoniques ou musiques de films, jusqu'à l'élaboration d'un drame musical contemporain, *Voceru*, nourri des chants de deuil corses.

Le 21 juin 2023, 21 heures Auditorium de Pigna.  04 95 61 73 13 & www.voce.corsica





CREATION SOCIETE

N° 01

AFI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Vignarella
20215 Venzolasca

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Venzolasca du 7 juin 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : AFI
Siège : Lieu-dit Vignarella, 20215 Venzolasca

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros

Objet : La prise de participation, la détention et la gestion de titres, d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, ainsi que toutes prestations de conseil et assistance de nature administrative, commerciale, comptable, humaine, technique ou autre fournies à ces mêmes sociétés. **Sous réserve** des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Augustin Federici, demeurant Lieu-dit Vignarella, 20215 Venzolasca

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à TRAVO en date du 10 juin 2023, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SAS KALISTA 2B.
SIEGE SOCIAL : 17, Lotissement Simonpoli, 20240 Travo (Corse)

OBJET : Achats. Ventes, Locations. Entretien, réparations, dépannages de tous véhicules terrestres, maritimes et aériens. Achats, ventes de pièces détachées. Organisation de manifestations diverses, promenades et randonnées.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros
PRESIDENT : Kevin MIANI, demeurant 10, route Pont de Travo, Ventiseri (Corse).
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés. Toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président.



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 27 avril 2023, à VILLE DI PIETRABUGNO.

Dénomination : NOI TRE.
Forme : Société Civile Immobilière.
Siège social : Immeuble sis Résidence du Cap - Bâtiment A - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO.

Objet : L'acquisition, la prise à bail, la conservation, l'administration, la gestion, la mise en location de tout terrain et immeuble construit ou en cours de construction.

Durée de la société : 99 année[s].
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.

Cession de parts et agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément des associés résultant d'une décision extraordinaire.
Gérant : Madame LUCIE CRISTOFARI, demeurant Résidence du Cap, Bât A, 20200 Ville-Di-Pietrabugno
La société sera immatriculée au RCS Bastia.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : JENICA
FORME : Société à Responsabilité Limitée
CAPITAL : 5000 euros
SIEGE SOCIAL : 2, Lieu-dit Salduccio, 20260 Lumio

OBJET : La gestion et location de meuble de tourisme,

L'exploitation d'établissements de tourisme, hôtelier et para-hôtelier,
DUREE : 99 années

GERANCE : Madame Cassy COSTA demeurant 2, Quartier Salduccio, 20260 Lumio

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-BARTHELEMY du 09/06/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée à Associé Unique

Dénomination : CASA MANGY
Siège : Porto Vecchiaccio, 20137 Lecci
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Les activités de marchand de biens immobiliers, lotisseur et promoteur immobilier. L'exploitation de toutes activités immobilières, achat, vente, construction, rénovation, location, gestion, prise à bail, études diverses, suivi de chantier, conseil en montage d'opération, pour son propre compte ou le compte de tiers, et plus généralement l'exploitation directes ou indirectes de toute activité, en rapport avec l'une quelconque de ces branches d'activités. Pour la réalisation de cet objet, la société peut recourir à tous actes ou opérations notamment l'emprunt de fonds nécessaires ou la constitution de garantie.

Président : La Société MANGY CAPITAL, société par actions simplifiée au capital de 16.000,00 euros dont le siège social est situé 18, Rue de Marnigan, 75008 PARIS immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 519 664 239.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

N° 06

RBPV

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
Lieu-dit Poretta Di Lavonniedu
Lotissement Lago Nieullu
20137 Porto-Vecchio
Société en cours de constitution

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 08/06/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : RBPV

Siège : Poretta Di Lavonniedu, Lotissement Lago Nieullu, 20137 Porto-Vecchio
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros
Objet : Négoce de meubles,

Etude et réalisation de concepts d'architecture intérieure et d'ameublement (plans, études et suivis de chantiers), Création, décoration, fourniture et agencement de meubles et accessoires, ainsi que la fourniture et la pose de tous revêtements,
Décoration et aménagement de tous locaux publics ou privés,

Tapiserie, réparation, restauration, et rénovation de biens meubles.

Agrement : Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Gérant : Monsieur Jean-Marie, Félix BATTISTELLI, demeurant 68, route du Cap, 20200 San Martino Di Lota,
La Société sera immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Acte authentique de Maître Laura MORNET, Notaire associé de la SELAS dénommée « MAUVE » dont le siège est situé à PARIS (75008), 8 avenue Franklin Delano Roosevelt, du 09/06/2023, contenant CONSTITUTION d'une Société Civile d'Exploitation Agricole dénommée :

« SCEA de SAPARABONA Viti ».

Siège social : FIGARI [20114], Domaine Famidda de Peretti Della Rocca, Lieu-dit Pruno.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Objet : Toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ; les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ; la production et, le cas échéant, la commercialisation, de biogaz, d'électricité et de chaleur par la méthanisation lorsque cette production est issue pour au moins 50% de matières provenant d'exploitations agricoles ; l'accueil à la ferme (location de gîtes ruraux et de chambres d'hôtes) et la production et la commercialisation d'énergies renouvelables issues d'installations photovoltaïques ou de parcs éoliens.

Capital social : 2.500,00euros.

Gérant : Monsieur Jean-Baptiste DE PERETTI DE LA ROCCA, demeurant à FIGARI [20114], Domaine Famidda de Peretti Della Rocca, Lieu-dit Pruno.

Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts par la collectivité des associés.

Pour avis et mention,
Maître Laura MORNET.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à San-Nicolao du 09/06/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

DOMAINE DE PUNTIMOSO
Siège : 1600, Route de Vangali, 20230 San Nicolao

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 3000 euros

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime (notamment toutes les activités agricoles : culture, élevage, arboriculture) et agrotourisme et toutes activités se rapportant à cet objet. **Sous réserve** des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Patrick BERGHMAN, demeurant «Puntimoso», 20230 San-Nicolao

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 20/05/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BIKER AVENUE CO

Objet social : Site internet sur l'événementiel des motos et deux roues forum de discussions

Siège social : Suaralta, Lieu-dit Pozzo, 20129 Bastelicaccia

Capital : 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Ajaccio

Président : Monsieur GALLERI SILVAIN, demeurant 89, avenue Saint Disdille, 89, avenue Saint Disdille, 74200 Thonon Les Bains

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne un droit à une voix

Clause d'agrément : Actions librement cessibles entre les associés uniquement.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à FURIANI en date du 10/05/2023, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

ASSURANCES JOBIN & OTTAVIANI,
Siège social : 1307, avenue Sampiero Corsu, Lieu-dit Campo Meta, RT11, FURIANI (Corse)

Objet : L'exercice de la profession d'agent général d'assurances tel que défini par le Code des Assurances ; l'exécution du ou des mandats qui lui sont ou seront confiés à ce titre par les sociétés du groupe GENERALI en France, ou tout autre mandat autorisé par ce dernier, et des activités qui en découlent directement dont le courtage accessoire.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1000 euros

Gérance : THIERRY JOBIN, demeurant Lieu-dit Luncese, QUERCIOLO (Corse),
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 11

socotri
SAS SOCOTRI
Expertise Comptable
 20240 Ghisonaccia
 04 95 56 22 36

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SARL CORS'AGRI, au capital de 1500 €. Siège : Le Stollo - 20240 Ghisonaccia. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia. Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

La commercialisation de tout produit et matériel lié à l'activité agricole et rural en général. Lesdites activités pouvant être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport, de prise en location-gérance, et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou à tous objets similaires ou connexes.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1500,00 €.

Gérant : Monsieur Félix BARAZZOLI, demeurant Hameau de Guaitella, 20200 Ville Di Pietrabugno

Gérant : Monsieur Anthony BATTISTI, demeurant Strada Di À Venga, 20240 Ghisonaccia.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
 PAIEMENT
 PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 7 juin 2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : U Mariulino

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 500 euros

SIEGE : 78, cours Sœur Amélie - 20100 Sartène.

OBJET : Activités de petite restauration à consommer sur place, tous types de restauration rapide, la préparation de plats cuisinés, la vente sur place, la vente de plats à emporter, la vente de boissons conformément à la législation en vigueur, salle de jeux.

DURÉE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 18 des statuts. Une clause d'agrément est applicable à toutes les cessions d'actions, y compris entre associés, au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé, ou résultant d'une dévolution successorale ou de la liquidation d'une communauté de biens entre époux.

PRESIDENT : Monsieur Mario, Ours MALUDROTTU, Né le 23 août 2000 à Ajaccio (Corse du Sud), demeurant 26, avenue Jean Jaurès, à Sartène (20100), de nationalité française

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Maud ZEBERT-LANDRIN, notaire à SEDAN, le 8 Juin 2023, enregistré au SPFE de CHARLEVILLE MEZIERES le 12 Juin 2023 sous le numéro 2023N00458, il a été constituée la Société Civile Immobilière dénommée "SCI U SUVARU", siège social : FIGARI (20114), 44, Lotissement Les Près de Figari. Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 €), divisé en 1000 parts sociales de UN EUROS (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 1000, Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement. Nommé premier gérant de ladite société : - Monsieur Julien Fabriccio DIAMANTI, Gérant, demeurant à FIGARI (20114), 11, Lotissement les Près de Figari. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. d'Ajaccio. Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Pour avis Me Maud ZEBERT-LANDRIN, Notaire.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 14

SCI Corsica

Société Civile Immobilière

Au capital de 2.500.000 euros

Siège social : 10, rue de Castiglione

75001 Paris-498645225 RCS Paris

Suivant procès-verbal en date du 5 juin 2023, les associés ont décidé de transférer le siège social, à compter du même jour, à l'adresse suivante : Roc de Piana - Route de Calaloga - 20169 Bonifacio et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

Objet : La société a pour objet :

L'acquisition, l'administration et la gestion de tous immeubles et biens immobiliers, la gestion pouvant notamment prendre la forme d'une mise en location dans la mesure où le bien est loué nu.

Durée : 99 ans

Montant des apports en numéraire : 2.500.000 euros

Gérant et Associé : Monsieur Hervé Vinciguerra, demeurant 110, rue du Bac - 75007 Paris

Associé : ALIX VENTURE S.à r.l. (anciennement dénommée Alix Invest S.à r.l.), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 231, Val des Bons Malades, L2121 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157919. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio désormais compétent à son égard.

N° 15

U CASEDDU

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Cuda Ghjo

20166 Grosseto-Prugna

794 249 003 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 05/06/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Lieu-dit Cuda Ghjo - 20166 GROSSETO-PRUGNA au Lieu-dit Cuda Ghjo - 20128 GROSSETO-PRUGNA à compter du 25/11/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 16

CORSE CONSTRUCTION BOIS

EURL au Capital social de 1000 euros

Siège social :

18D, Résidence les Citronniers

20129 Bastelicaccia

Numéro SIREN 804 304 830

RCS Ajaccio

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 7 mai 2023, l'associée unique a décidé de transférer à compter du 7 mai 2023 le siège social qui était à 18D, Résidence des Citronniers - 20129 BASTELICACCIA à l'adresse suivante : Monte Rossu - Arbitreccia - 20166 PORTICCIO.

L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention.

N° 17

ALOES

S.A.S. au capital de 7.500 €uros

Siège social : Mezzavia, ZI de Baléone

Lotissement Pasqualini

20167 Sarrola-Carcopino

450 821 822 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/06/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée ALOES a décidé de transférer le siège social du Lotissement Pasqualini, Z.I. de Baléone, Mezzavia, 20167 SARROLA-CARCO-PINO au Lotissement Panchetta, Baléone, 20167 SARROLA-CARCO-PINO à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,

Le Président.

N° 18

C INVEST

(En cours de modification)

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 €

(En cours d'augmentation)

Siège social : Le Village - 20244 Aïti

(En cours de transfert)

888 479 599 RCS Bastia

(En cours de changement)

Aux termes de ses décisions en date du 12 juin 2023, l'associée unique a, à compter du même jour :

- Transféré le siège social à Nîmes [30900], 1740 Avenue du Maréchal Juin - Modifié les statuts en conséquence. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Nîmes.

Pour avis,

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 19

AVIS

Par décision du 8 juin 2023, le président de la société ENTREPRISE PAUL BEVERAGGI, Route nationale 197, 20256 CORBARA [320 838 048 RCS Bastia], a nommé la société TERRASSEMBLES CORSES - TERRACO - Zone artisanale de Folelli - 20213 PENTA DI CASINCA [397 996 349 RCS Bastia] en qualité de Directeur Général.

N° 20

socotri
SAS SOCOTRI
Cabinet d'Expertise Comptable
 20240 Ghisonaccia
 04 95 56 22 36

PEPINIERES DE VIGNALE

Exploitation Agricole

à Responsabilité Limitée

Au capital de 26.831,03 euros

Siège social : Route de la Mer

20240 Ghisonaccia

383 354 875 RCS Bastia

Le 16/10/2020 l'associé unique a décidé de proroger de 99 années la durée de la Société, soit jusqu'au 16/10/2120, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,

N° 21



MILAARON

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 €uros

Siège social : Lieu-dit Chiacone

20242 Pietroso (Corse)

840.821.003 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 8 juin 2023, l'associé unique de la société MILAARON a : - constaté la réalisation définitive de la cession de parts intervenue entre Monsieur Mathias VAN DONGEN au profit de Monsieur Olivier LUCIANI suivant acte sous signature privée électronique en date du 25 mai 2023.

- décidé de modifier l'article 8 des statuts.

- pris acte de la démission de Monsieur Mathias VAN DONGEN de ses fonctions de gérant à effet du 25 mai 2023.

La gérance,

PLUS RAPIDE

PAIEMENT CARTE BANCAIRE

ACCÉPTE

DANS NOS BUREAUX

PAR TELEPHONE 0495320440

N° 22

AVIS

Par décision du 31 mai 2023, l'associé unique de la société TERRE D'UNE ILE, SAS au capital de 20.000 €, dont le siège est à Moriani Plage, 20230 San Nicolao [529 285 173 Rcs Bastia] a décidé de nommer la société Travel Invest dont le siège est lieu-dit Acquanera, 20221 Cervione [949 877 831 Rcs Bastia], en qualité de Président en remplacement de Madame Patricia Poli.

N° 23

AVIS

Par décision du 8 juin 2023, le président de la société AXE CONSTRUCTION CORSE, lieu-dit Occi, Résidence les Eucalyptus, Appt 14, [843 720 269 RCS Bastia], a nommé la société TERRASSEMBLES CORSES - TERRACO Zone artisanale de Folelli - 20213 PENTA DI CASINCA [397 996 349 RCS Bastia] en qualité de Directeur Général.

N° 24



Jean-Pierre SEFFAR

Avocat à la Cour

Ancien Bâtonnier

Spécialiste en droit des personnes et de leur patrimoine,
et en droit des sûretés et voies d'exécution Activité accessoire :
Mandataire en transactions immobilières

AVIS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 mai 2023 enregistré à BASTIA, le 01/06/2023 bordereau 2B04P31 2023 A 00633.

La SARL KOMPTOIR CAFE, dont le siège se situe 11, rue Sisco, 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° B 750 782 344, 2012 B 191.

A vendu :

A la Société par actions simplifiée unipersonnelle, JPS RESTAURANT, au capital de 10.000 €, dont le siège social se situe 11, rue Sisco, 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 951722651, le fonds de commerce de restaurant [PR], vente de boissons non alcoolisées exploité 11, rue Sisco, 20200 BASTIA,

Moyennant le prix de 120.000,00 €

La prise de possession a été fixée au 09/05/2023.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au cabinet de Me SEFFAR, avocat, 22, rue César Campinchi, où domicile est spécialement élu à cet effet.

Pour insertion.

N° 25



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél : +33 495202525
Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : CAMPUS AGRI U RIZZANESE - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE TRANSFORMATION- RELANCE LOT 8

Numéro de référence : 2023-7DIE-0167

Date limite de remise des offres : 10/07/2023 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/06/2023.

N° 26

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi
BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05

mèl : marches-publics@odarc.fr

web : <http://www.odarc.fr>

SIRET 33035573600019

Objet : Prestations de nettoyage des locaux, de la vitrerie ainsi que la fourniture des consommables sanitaires et d'évacuation des déchets pour le siège social de l'ODARC

Référence acheteur : 23/FCS/004

Nature du marché : Services

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 90919200 - Services de nettoyage de bureaux

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tél : 0495328866

Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 11/05/23

Marché n° : 2023004

SOCIETE BASTIAISE DE NETTOYAGE,

Res le Vendome

20200 Bastia

Montant indéfini

Envoi le 07/06/23 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 27

COMMUNE DE VENACO

AVIS D'APPEL A CONCURRENCE N° 2023 - 06 - 01

Marché global de performance portant sur la rénovation
d'installations d'éclairage public de la commune de Venaco

POUVOIR ADJUDICATEUR

Nom, adresses et point(s) de contact :

David PIFERINI, Maire
Commune de VENACO
Tél. 04 95 47 00 15 / Fax. 04 95 47 09 11
Email : mairie.venaco@orange.fr

Conditions de retrait du dossier de consultation :

Retrait gratuit du dossier de candidature sur le profil acheteur de la commune de VENACO : <http://www.achatspublicscorse.com>

Conditions de remise des candidatures ou des offres :

Dépôt obligatoire des offres électroniques via le profil acheteur de la commune de VENACO : <http://www.achatspublicscorse.com>

Intitulé :

Marché global de performance portant sur la rénovation des installations d'éclairage public de la commune de VENACO

Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation :

Travaux.

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services : Commune de VENACO

Description succincte du marché :

Réalisation de travaux de réhabilitation de modernisation des installations d'éclairage public.

Le périmètre porte sur :

- 9 armoires de commande ;
- 250 points lumineux environ ;

Classification CPV : 45316110-9

Information concernant l'accord sur les marchés publics [AMP] :

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics [AMP] : Oui

Prestations Supplémentaires Eventuelles [PSE] : Non

Variantes : Non

Quantité ou étendue du marché

Le présent marché est prévu pour une durée de 30 mois, sans reconduction, décomposés comme suit :

Délai de réalisation des travaux d'amélioration-rénovation : six (6) mois

Durée des prestations de maintenance : vingt-quatre (24) mois

Cautionnement et garanties exigés :

Conformément aux articles L.2191-2 du CCP, une avance est accordée au titulaire.

Le montant de l'avance est fixé à 5,0 % du montant initial, toutes taxes comprises, du marché. Son versement est conditionné à la constitution d'une garantie à première demande à hauteur de l'avance consentie.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Le financement de l'opération est assuré par des fonds de la Collectivité de Corse, d'EDF et des ressources budgétaires propres de la commune de VENACO.

Le paiement s'effectue dans un délai de 30 jours, conformément aux règles de la comptabilité publique, par mandat administratif.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidats seuls ou sous forme de groupements.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

- en qualité de membres de plusieurs groupements ;

Le groupement imposé sera de nature conjointe avec mandataire solidaire.

CONDITIONS DE PARTICIPATION voir règlement de la consultation

TYPE DE PROCÉDURE

Marché global de performance au sens de l'article L.2171-3 du Code de la Commande Publique (CCP) passé selon la Procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1¹° du Code de la Commande Publique (CCP).

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Enchère électronique : Non

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 2023-06-01

Date limite de réception des offres : 10 juillet 2023 à 12H00.

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation :

Français

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Modalités d'ouverture des offres : Procédure adaptée

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de BASTIA

Introduction des recours, service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus :

Tribunal Administratif de BASTIA

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 8 Mai 2023.

Le Maire, David PIFERINI.



Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

☎ **04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23**

al-informateurcorse@orange.fr

MAIRIE DE CASAGLIONE

AVIS

Monsieur le maire de CASAGLIONE (Corse-du-Sud) informe le public que par arrêté municipal du 07/06/2023 ont été présumés vacants et sans maître et susceptibles de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la commune de CASAGLIONE au sens de l'article L.1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques, les biens immobiliers ci-après désignés, classés par section, n° cadastral, surface cadastrale et lieu-dit :

Propriétaire	N° de Compte	Section	Numéro	Nature Cad.	Lieu-dit	Surface Cad. (Ha)
ALFONSI JEAN BAPTISTE (M)	A00019	B	276	Sols	CARRUGGIO	36a
CAMILLI GABRIEL (M)	C00001	A	468	Terres	TREMICA	1ha 49a 40ca
CAMILLI GABRIEL (M)	C00001	B	124	Bois	PIETROSO	1ha 38a 90ca
CAMILLI GABRIEL (M)	C00001	B	326	Jardins	OGLIASTRICCIA	17a 32ca
CANALE JACQUES (M)	C00005	C	198	Terres	MURTONE	64a 90ca
CANALE JACQUES (M)	C00005	C	359	Terres	PRUNICCIA	59a 40ca
CANALE JACQUES (M)	C00005	C	364	Terres	SAN PIETRO	95a 90ca
CANALE JACQUES (M)	C00005	C	378	Terres	VETRICE	63a 90ca
CANALE JACQUES (M)	C00005	C	389	Terres	PIETRA PAGLIACCIA	2ha 51a 80ca
COLONNA LOUS D'ANTOINE (M)	C00033	A	414	Bois	LECCIA	49a 60ca
COLONNA LOUS D'ANTOINE (M)	C00033	A	415	Bois	LECCIA	4ha 40a 80ca
FABIANI PAUL ETIENNE (M)	F00008	A	439	Terres	OGLIASTRELLO	2ha 73a 60ca
FABIANI PAUL ETIENNE (M)	F00008	B	290	Sols	PIAZZA PITICCHI	73ca
FIAMENGGI MICHEL DIT BACC (M)	F00015	C	226	Bois	GUAD OGLIASTRO	2ha 29a 60ca
FIAMENGGI MICHEL DIT BACC (M)	F00015	C	227	Bois	GUAD OGLIASTRO	3ha 08a 61ca
FIAMENGGI MICHEL DIT BACC (M)	F00015	C	228	Sols	GUAD OGLIASTRO	38ca
GRAZIANI (MME) NEE GRAZIANI MARIE	G00006	A	129	Terres	PLAINE DE LIAMONE	08a 28ca
GRAZIANI JEAN ANTOINE DE (M)	G00005	C	185	Terres	A SARESA	1ha 67a 50ca
GRAZIANI JEAN ANTOINE DE (M)	G00005	C	187	Terres	A SARESA	34a 30ca
GRAZIANI JEAN ANTOINE DE (M)	G00005	C	195	Terres	MURTONE	73a 40ca
GRAZIANI JEAN ANTOINE DE (M)	G00005	C	249	Terres	SORBOLI	2ha 74a 40ca
GRAZIANI TOUSSAINT (M)	G00008	C	370	Terres	SAN PIETRO	54a 80ca
LECA FRANCOIS DE TOU (M)	L00008	A	78	Terres	PLAINE DE LIAMONE	41a 40ca
MAISANI ANGE XAVIER DIT (M)	M00001	C	658	Sols	TIUCCIA	41ca
MAISANI ANGE XAVIER DIT (M)	M00001	C	660	Landes	TIUCCIA	05ca
MAISANI ANGE XAVIER DIT (M)	M00001	C	676	Landes	TIUCCIA	41ca
MATTEI JEAN MARIE D'AN (M)	M00030	A	59	Terres	PLAINE DU LIAMONE	30a 60ca
MATTEI JEAN MARIE D'AN (M)	M00030	A	67	Terres	PLAINE DU LIAMONE	07a 30ca
MATTEI JEAN MARIE D'AN (M)	M00030	A	71	Terres	PLAINE DU LIAMONE	04a 68ca
MATTEI JEAN MARIE D'AN (M)	M00030	A	81	Terres	PLAINE DU LIAMONE	20a 40ca
MATTEI JEAN MARIE D'AN (M)	M00030	A	127	Terres	PLAINE DU LIAMONE	05a 22ca
MATTEI JEAN MARIE D'AN (M)	M00030	A	167	Terres	PLAINE DU LIAMONE	21a 50ca
MATTEI JEAN MARIE D'AN (M)	M00030	A	189	Terres	PLAINE DU LIAMONE	43a 50ca
MATTEI JEAN MARIE D'AN (M)	M00030	C	188	Terres	VOLPAJOLA	88a 80ca
MATTEI JEAN MARIE D'AN (M)	M00030	C	189	Terres	VOLPAJOLA	2ha 24a 50ca
MATTEI JEAN MARIE D'AN (M)	M00030	C	190	Bois	VOLPAJOLA	1ha 50a 90ca
MATTEI JEAN MARIE D'AN (M)	M00030	C	191	Terres	A SARESA	44a 30ca
MATTEI JEAN MARIE D'AN (M)	M00030	C	223	Terres	GUAD OGLIASTRO	3ha 29a 45ca
MATTEI JEAN MARIE D'AN (M)	M00030	C	224	Sols	GUAD OGLIASTRO	30ca
MEYERINGH (MME) NEE ANDREANI MARIE CATHERINE	A00102	A	43	Terres	PLAINE DE LIAMONE	22a 80ca
MEYERINGH (MME) NEE ANDREANI MARIE CATHERINE	A00102	A	63	Terres	PLAINE DE LIAMONE	11a 60ca
MEYERINGH (MME) NEE ANDREANI MARIE CATHERINE	A00102	A	152	Terres	PLAINE DE LIAMONE	19a 10ca
MORATI ISABELLE (MME) NEE FABIANI ISABELLE	F00054	A	438	Bois	FONTANELLO	9ha 55a 00ca
MORATI ISABELLE (MME) NEE FABIANI ISABELLE	F00054	A	484	Bois	SCALELLI	1ha 34a 00ca
MORATI ISABELLE (MME) NEE FABIANI ISABELLE	F00054	A	485	Terres	SCALELLI	2ha 82a 80ca
MULTEDO PIERRE JEAN DIT (M)	M00061	A	161	Terres	PLAINE DE LIAMONE	41a 60ca
MULTEDO PIERRE JEAN DIT (M)	M00061	A	177	Terres	PLAINE DE LIAMONE	18a 70ca
PERETTI FRANCOIS ANTOIN (M)	P00027	A	90	Landes	PLAINE DE LIAMONE	23a 25ca
PERETTI FRANCOIS ANTOIN (M)	P00027	A	91	Terres	PLAINE DE LIAMONE	35a 00ca
PERETTI FRANCOIS ANTOIN (M)	P00027	A	162	Terres	PLAINE DE LIAMONE	29a 50ca
PIERRE MARIE COLOMBE (MME) NEE FABIANI MARIE COLOMBE	F00055	B	317	Landes	OGLIASTRICCIA	24ca
PIERRE MARIE COLOMBE (MME) NEE FABIANI MARIE COLOMBE	F00055	B	318	Vergers	OGLIASTRICCIA	26a 32ca
PIERRE MARIE COLOMBE (MME) NEE FABIANI MARIE COLOMBE	F00055	B	325	Jardins	OGLIASTRICCIA	18a 06ca
POLITI FRANCOIS (M)	P00053	C	459	Sols	TIUCCIA	01a 19ca
PROFFIT GEORGES (M)	P00057	A	48	Terres	PLAINE DE LIAMONE	23a 10ca
PROFFIT GEORGES (M)	P00057	A	69	Terres	PLAINE DE LIAMONE	64a 70ca
PROFFIT GEORGES (M)	P00057	A	105	Landes	PLAINE DE LIAMONE	19a 10ca
PROFFIT GEORGES (M)	P00057	A	108	Terres	PLAINE DE LIAMONE	71a 90ca
PROFFIT GEORGES (M)	P00057	A	147	Terres	PLAINE DE LIAMONE	39a 60ca
ROMANETTI LOLLETTE (MME) NEE MULTEDO LOLETTE	M00154	A	204	Terres	RONCHA	37a 70ca
ROMANETTI LOLLETTE (MME) NEE MULTEDO LOLETTE	M00154	A	205	Terres	PLAINE DE LIAMONE	19a 40ca
STEFANAGGI (MME) NEE CASILE ANGELE FRANCOISE	C00126	C	365	Terres	SAN PIETRO	31a 40ca
STEFANAGGI (MME) NEE CASILE ANGELE FRANCOISE	C00126	C	367	Terres	SAN PIETRO	36a 00ca
STEFANINI ANTOINE (M)	S00017	C	192	Terres	CASA COGGIA	34a 10ca
STEFANINI MARTIN D'ANTOIN (M)	S00024	C	369	Terres	SAN PIETRO	46a 60ca
STEFANINI MARTIN D'ANTOIN (M)	S00024	C	449	Landes	TIUCCIA	28ca
VENTURINI (MME) NEE ZAPELINI FRANCOISE	Z00005	C	376	Terres	U CASTELLO	94a 40ca

Au cas où les propriétaires ne se seront pas fait connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues, les biens susvisés seront présumés sans maître, et le conseil municipal pourra les incorporer dans le domaine privé communal. La délibération est consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

AVIS DE PUBLICITE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim
Avenue Paul Giacobbi
BP 618
20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30
SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 006/FCS/23

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Fourniture de matériel d'analyse de produits agricoles et agro-alimentaires

Procédure : Procédure ouverte

Forme de la procédure : Division en lots : oui

Lot N° 01 - Systèmes automatisés pour analyses standards de produits agroalimentaires et d'aliments pour animaux

Lot N° 02 - Analyseurs de produits laitiers et d'aliments pour animaux

Lot N° 03 - Équipements de laboratoire

Critères d'attribution :

Lot n° 01 : Systèmes automatisés pour analyses standards de produits agroalimentaires et d'aliments pour animaux

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50% Valeur technique

10% Organisation du service après-vente (préciser les délais d'intervention en jours ouvrés)

5% Délai de livraison et d'installation du matériel en jours ouvrés

35% Prix des prestations

Lot n° 02 : Analyseurs de produits laitiers et d'aliments pour animaux

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50% Valeur technique

10% Organisation du service après-vente (préciser les délais d'intervention en jours ouvrés)

5% Délai de livraison et d'installation du matériel en jours ouvrés

35% Prix des prestations

Lot n° 03 : Équipements de laboratoire

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50% Valeur technique

10% Organisation du service après-vente (préciser les délais d'intervention en jours ouvrés)

5% Délai de livraison et d'installation du matériel en jours ouvrés

35% Prix des prestations

Remise des offres : 10/07/23 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 09/06/2023

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

DERNIERES MINUTES

N° 30

MARIO PIZZA

SARL au capital de 500,00 €

Siège social :

65, Jardins de Trabacchina,

Boulevard Louis Campi

20090 Ajaccio

RCS d'Ajaccio n°899 762 942

Objet : Restauration de type rapide

Durée : expire le 31/05/2120

Par décision du 22/03/2023 a été décidé de :

- Prendre acte de la réunion des parts sociales entre en une seule main à compter de l'acte de cession du 16/11/2021 ;

- Prendre acte de la fin des fonctions de Tony LOIDI, co-gérant, à compter du 16/11/2021 ;

- Transférer le siège social : Centre commercial des Salines, rue François Coty, 20000 Ajaccio à compter du 22/03/2023 ;

- Modifier les statuts en conséquence (article 4 et 7) ;

Mention au RCS d'Ajaccio.

zilia
Eau minérale naturelle Corse

N° 31

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/04/2022 fait à PIGNA, Monsieur Dominique FRANCESCHINI, demeurant Pigna 20220 PIGNA a confié à la société AMBROISIE, Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège social est Rte du cimetière - Lenza al asino - 20220 L'île Rousse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le no 897 765 517 00015, L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de salon de thé, Glacier, Petite restauration situé à PIGNA (20220), connu sous le nom de "Palazzu Pigna" ;

Pour une durée de 9 mois à compter du 01 avril 2022.

Pour unique avis signé AMBROISIE, Le locataire-gérant.

N° 32

ADDITIF

ADDITIF à l'insertion parue le 9 juin 2023 pour la société MISS T.

Il fallait lire : **Objet : La société a pour objet :** L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers de la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble sis « Tour Reflets 17 b eur Robert de Flers 75015 ». Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

N° 33



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@orange-business.fr

RESILIATION AMIABLE DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce d'hotel à l'enseigne « Hotel D'Europe» sis à SAINT-FLORENT [20217] Place des portes qui avait été consentie suivant acte SSP en date à BASTIA du 30 Janvier 2017, par Monsieur Jules, Roger RISTORCELLI, demeurant à SAINT-FLORENT [20217], au profit de la SARL «GIOIA» alors dénommée «SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'HOTEL D'EUROPE», au capital de 8.000 € dont le siège social est à SAINT-FLORENT [20217], immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 451 772 289, a pris fin le 31 juillet 2019 par sa résiliation amiable.

Pour unique insertion.

N° 34

ZENZIBAR

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 500 euros

Siège social : Pernicaggio

Les Coteaux de Mezzavia

20167 Sarrola-Carcopino

Siège de liquidation : Pernicaggio

Les Coteaux de Mezzavia

20167 Sarrola-Carcopino

RCS Ajaccio 912 776 705

Aux termes d'une décision en date du 05/06/2023, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 05/06//2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Krystel SALVADORI, épouse ANTONIETTI, demeurant SARROLA-CARCOPINO 20167, Pernicaggio, Les Coteaux de Mezzavia, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Pernicaggio Les Coteaux de Mezzavia, 20167 SARROLA-CARCOPINO.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 35

SARL PINNA

SARL au capital de 7780 euros

Siège social : Cavo - Zonza

20144 Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio

402 873 228 RCS Ajaccio

Par décisions du gérant en date du 1er juin 2023, le capital a été augmenté de 92.220 euros pour être porté de 7780 euros à 100.000 euros.

Dépôt légal au RCS d'Ajaccio.

N° 36

Cabinet d'Avocat
Sébastien SEBASTIANI

Dénomination :

SCCV VIA MARE.

Forme : SC société en liquidation.

Capital social : 1000 euros.

Siège social : Résidence Roi Theodore

Bat B, 20230 San-Nicolao.

849115936 RCS de Bastia.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AGE en date du 22 février 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Jean-Baptiste VINCENTI demeurant TALASANI, 20230 Talasani et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS du Bastia.

Le liquidateur.

N° 37

ZENZIBAR

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 500 euros

Siège social : Pernicaggio

Les Coteaux de Mezzavia

20167 Sarrola-Carcopino

Siège de liquidation : Pernicaggio

Les Coteaux de Mezzavia

20167 Sarrola-Carcopino

RCS Ajaccio 912 776 705

Aux termes d'une décision en date du 05/06/2023 au siège de liquidation, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Krystel SALVADORI, épouse ANTONIETTI, demeurant Les Coteaux de Mezzavia Pernicaggio, 20167 SARROLA-CARCOPINO, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 38

ADDITIF - RECTIFICATIF

ADDITIF - RECTIFICATIF à l'avis n° 97, publié dans L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE, du 19/05/2023 & 26/05/2023 [CN N° 6978-6979]

Concernant la cession de fonds de commerce par M. BOUTIN Boris à la SARL MULTIBAT 2A.

Il y a lieu d'ajouter :

Cession à la SARL MULTIBAT 2A, Capital : 2.000, Siège : Chemin de Bajorlo, 20129 Bastelicaccia, 949 842 546 RCS Ajaccio.

Et de réctifier :

Conformément à l'avenant du 07 juin 2023 à Ajaccio, concernant les oppositions, enregistré au SIE Ajaccio le 07 juin 2023, Dossier N° 2023 00010398, Réf. 2A04P31 2023 A 00576.

Pour la validité de la réception des oppositions, et la correspondance, les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les douze jours (12 jours), suivant la dernière en date des publications légales chez Maître Xavier CASIMIRI, Avocat au Barreau d'Ajaccio, y demeurant 4, rue Comte Bacciochi, 20000 Ajaccio, auquel domicile est élu.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 13/06/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Poissonnerie du Golu [SAS]
Route de l'Aéroport
Immeuble Guidoni
Lotissement 2
20290 Lucciana

Activité : Vente au détail gros et demi gros, en boutique, sur les marchés ou en ambulant de poissons, crustacés et de tous produits de la mer ou d'eau douce, vente de tous produits à base de poissons, de crustacés, de fruits de mer.

RCS Bastia : B 837 478 726, 2018 B 124
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.



**DEPOSEZ
vos annonces :**

al-informateurcorse@orange.fr

INSERTION

Suivant acte reçu par Maître SUZZONI Pierre-Dominique, Notaire Associé de la SAS « L'Office du Cours », titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 7 cours Napoléon, le 7 juin 2023, en cours d'enregistrement au SPFE AJACCIO,

VENDEUR : Monsieur Julien MAISANI, époux de Madame Céline INZAINA, demeurant à AJACCIO [20090], résidence Les Roseaux, Bâtiment A1, Chemin de Biancarello,

ACQUEREUR : Commune de PIETROSO [20242], département de la Haute Corse, SIREN N° 02B229900015.

DESIGNATION : Une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de quatrième catégorie accordée au cédant à compter du 30 juillet 2004 sous le numéro 92A205.

PRIX : 10.000,00 EUR.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication légale, au siège du séquestre Maître SUZZONI, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

AVIS

Par assemblée du 1er mars 2023, les associés de la société «LILLOU DELICE», SARL au capital de 1500 €, dont le siège est Port de Taverna, 20221 SANTA MARIA POGGIO [522 830 926 RCS Bastia], ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, nommé Madame Marie-Claire ZUCCARELLI, ancienne gérante, en qualité de liquidateur et fixé le siège de la liquidation au siège social. Par assemblée du même jour, les associés ont ensuite approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Madame Marie-Claire ZUCCARELLI, liquidateur, et constaté la clôture de liquidation au 1er mars 2023. Le dépôt sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.



**Attention, changement adresse
à compter du 8 JUIN 2023**

« L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE »

**vous accueillera désormais
à sa nouvelle adresse**



**à 114, Rue Claude Papi
Imm. Agostini - Z.I Erbajolo - BASTIA 20600.**

François Joseph Vincetti

Pierre-Ange Fanti

06 44 27 01 34 | 06 03 25 84 76

netecocorse@gmail.com



NETECO - QUALITÀ - ROLF - ORIGINAL - INFRAKAL SOLARIS

Ecologia per priorità
0603258476 / 0623642675

 Net Eco Corse

 @netecocorse

 Net Eco Corse



LE SAVIEZ-VOUS ?

**Avec actulégales.fr, vous
retrouvez toutes les
annonces légales
entreprises parues dans la
presse habilitée depuis le
1er janvier 2010**



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'  **Infolegale**
& marketing



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**



infogreffe.fr

Les Greffes des Tribunaux de Commerce



PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITÉ

Un projet lauréat à Corbara

La mission de sauvegarde de la Fondation du patrimoine inclut le patrimoine naturel. Le 9 juin, la fondation a présenté les premiers lauréats du programme Patrimoine naturel et biodiversité 2023 qui se partageront une dotation globale de 1 million d'euros. Ce programme porte à la fois sur des projets d'éco-rénovation de patrimoine bâti et de sauvegarde d'espaces naturels sensibles, réservoir de biodiversité. Il permet de soutenir des projets dans trois grandes catégories: bâti, éco-rénovation & biodiversité; nature aménagée & biodiversité; espaces naturels, littoraux & biodiversité. Le programme Patrimoine naturel et biodiversité est mené en partenariat avec la Fédération des conservatoires d'espaces naturels; la Fédération des parcs naturels régionaux; le Muséum national d'Histoire naturelle; l'Association des maires ruraux de France; la Fondation de la mer; la Fondation Good Planet et le Cerema. Il bénéficie notamment du mécénat de Primagaz. Parmi les premiers projets lauréats, celui relatif à l'aménagement d'un sentier botanique et la création d'un itinéraire balisé afin de valoriser la faune et la flore locales, porté par la commune de Corbara, en Balagne. Il s'inscrit dans la catégorie Nature aménagée & préservation de la biodiversité. La commune a réalisé un atlas de la biodiversité communale et souhaite valoriser ce recensement d'espèces végétales et animales, notamment auprès du jeune public. Ce projet contribuera à l'attractivité touristique, car l'aménagement du sentier permettra de valoriser les hauteurs du village, très fréquentées pour leurs randonnées pédestres. Points forts du projet, aidé à hauteur de 15 000 euros par la Fondation du patrimoine: une dimension éducative à destination des scolaires, avec l'installation de panneaux d'information et sensibilisation et des travaux réalisés par l'Association de réhabilitation des sentiers communaux et du petit patrimoine bâti ainsi que les villages de Balagne [ARSM], qui emploie des personnes en insertion. Les travaux devraient débuter en mars 2024 pour s'achever en juin 2024. ■ AN

POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE DUE AUX NAVIRES

Le collectif Stop croisières Ajaccio persiste tranquillement

Une dizaine de personnes rassemblées dans le plus grand calme, quelques pancartes, pas de slogans martelés... Absolument rien d'une opération coup de poing, mais plutôt une petite et très symbolique piqûre de rappel. Tout discrets et pacifiques qu'ils soient, les membres du collectif Stop croisières Ajaccio tenaient simplement à réaffirmer qu'ils n'ont pas renoncé à dénoncer les nuisances liées à la venue d'un certain nombre de bateaux de croisière. Ce 13 juin 2023 au matin, ils étaient donc sur le quai du port Tino Rossi à Ajaccio, alors que débarquaient les passagers du *Mein Schiff 2* qui, en avril 2022, avait valu à la compagnie Tui Cruises GmbH de se voir infliger une amende d'intérêt public de 60 000 euros, mettant fin aux poursuites engagées contre la société après qu'il ait été démontré que ce navire avait utilisé un combustible à trop forte teneur en soufre. La veille, c'était une escale de l'*Azura* également épinglé, en 2018, par le tribunal correctionnel de Marseille pour la trop forte teneur en soufre de ses émissions, avec 100 000 euros d'amende à la clé. Pour autant, à en juger par les conclusions d'une étude de Qualitair dans le cadre du projet Aer Nostrum financé par le fonds européen Intereg Marittimo, ce qui pollue chez les voisins n'aurait que peu d'impact sur la pollution atmosphérique en Corse. Du moins n'y aurait-il « pas de corrélation systématique entre une présence de navires à quai et une augmentation des polluants principaux sur les zones de mesure. » Ce qui laisse sceptique le collectif qui serait pour sa part favorable à des mesures effectuées par drones, comme cela a pu être fait dans le pas-de-Calais ou à Marseille. Alors, sans cri ni agitation, le petit comité dénonçait « En 2 jours, 6 600 passagers à Ajaccio, 15 400 litres de fuel lourd consommés à quai » et interrogeait « Pourquoi l'argent de quelques-uns prime sur la santé de tous ? » ■ AN

Les chiffres de la semaine

385 456

passagers ont transité par les ports de Corse en mai 2023, soit un trafic passagers en hausse de 21,88 % par rapport à mai 2022, selon les statistiques de la CCI de Corse. Avec 65 203 passagers contre 46 129 en mai 2022, le trafic passagers généré par les croisières affiche une hausse de 41,35 %. Depuis janvier 2023, le cumul s'établit à 908 408 passagers (+14,37% par rapport à la même période en 2022) dont 95 942 croisiéristes (+38,51% par rapport à la même période.

Les chiffres de la semaine

800

euros, en moyenne et par foyer, de denrées alimentaires finissent à la poubelle chaque année en France selon une étude menée par Censuwide pour HelloFresh. Casserole de pâtes trop copieuse, yaourt dont la date limite de consommation est dépassée ou pomme légèrement abîmée: 36 % des Français s'abandonnent à cause des quantités cuisinées trop généreuses, 48 % d'entre eux en raison d'une date de péremption dépassée et 59 % à cause de l'aspect des aliments.

Les chiffres de la semaine

10

opérations liées à la pratique de la plongée et impliquant 12 plongeurs ont été coordonnées par le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de Méditerranée (Cross Med) en l'espace d'une semaine début juin 2023. Principalement des accidents de décompression nécessitant notamment un passage en caisson hyperbare. En 2022, le Cross Med relevait déjà une hausse significative des interventions liées à la plongée: 155 opérations (117 en 2021) et 9 décès.

VOITURES SANS PERMIS ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Un crash test pour sensibiliser les jeunes aux dangers



Photo préfecture de Corse

Un choc terrible. Un bruit assourdissant. Et des images marquantes. Le 12 juin 2023, la préfecture et l'Académie de Corse organisaient le premier crash test entre un véhicule léger et une voiture sans permis réalisé en France à destination du public ; devant quelques 300 élèves de 4^e, 3^e et seconde venus de différents établissements scolaires ajacciens. Une simulation qui s'est tenue dans la cour du lycée professionnel Jules Antonini et qui avait pour but de sensibiliser les jeunes aux dangers de la route et de leur montrer la complexité de la désincarcération d'une victime qui aurait subi un tel accident, grâce à une démonstration des pompiers, à l'heure où les voitures sans permis se multiplient sur les routes de l'île. «*La Corse est le premier territoire au niveau national rapporté à sa population en termes d'utilisation de voitures sans permis. Nous en comptons ici 5 000 de ces véhicules contre 90 000 au niveau national. C'est un véritable enjeu de sécurité sur nos routes*», explique le préfet de Corse, Amaury de Saint-Quentin. «*Nous avons à peu près 300 véhicules sans permis de plus chaque année sur les routes de Corse*», renchérit-il en notant que les voitures sans permis sur l'île ont été multipliées par deux en 10 ans. «*Il est important de dire aux jeunes que si leur famille choisit ce type de véhicules car cela peut donner l'apparence d'une meilleure protection par rapport à un deux roues, il y a quand même des risques qui existent et qu'il est important d'adopter les comportements en conséquence*», ajoute-t-il encore. Une prévention d'autant plus nécessaire que les chiffres de la sécurité routière en Corse sont inquiétants avec 38 personnes qui ont en effet perdu la vie sur les routes de l'île en 2022, dont la majorité avaient moins de 25 ans. «*Un accident tragique avec décès impliquant une voiture sans permis est d'ailleurs intervenu au cours des 36 derniers mois. D'où l'importance de prendre un certain nombre d'initiatives comme celle-ci pour sensibiliser les jeunes aux comportements à risque et leur rappeler que le risque 0 n'existe pas sur les routes, quel que soit le véhicule que l'on emprunte. Il faut vraiment adopter nos comportements pour rendre la route plus sûre pour soi-même et pour les autres*», reprend Amaury de Saint-Quentin. À ses côtés, le recteur de l'Académie de Corse, Jean-Philippe Agresti, appuie : «*Ce crash test rend visibles les risques que courent nos élèves en ayant certains comportements. Cela permet de marquer les esprits et peut-être de faire avancer les choses*». Lors de ce crash test, seulement percutée à une vitesse de 50 km/h, la voiturette a été complètement détruite. Les organisateurs ont même précisé que dans la réalité son conducteur serait décédé. De quoi faire réfléchir les jeunes Ajacciens qui ont avoué sans détour avoir été très marqués par cette séquence. ■ MP

EAUX USÉES

Bonifacio veut donner un coup de boost à leur réutilisation

En avance sur son temps, Bonifacio a depuis longtemps souhaité développer la réutilisation de ses eaux usées afin de préserver l'or bleu devenu si précieux. Dans ce droit fil, voulant s'imposer comme une figure de proue, le 13 juin 2023 la ville organisait la première édition des Rencontres de Bonifacio, placées sous le thème la réutilisation des eaux usées traitées sur le littoral méditerranéen. Aux côtés d'invités importants, comme Françoise Nyssen, ancienne ministre de la Culture et présidente de l'association Neede ou Grammenos Mastrojeni, secrétaire adjoint de l'Union pour la Méditerranée, cet évènement a en effet pris la forme d'un colloque de niveau international afin d'échanger sur ce sujet encore peu exploité. Sorte «*de laboratoire du développement durable en Méditerranée*», Bonifacio a pour sa part été l'une des premières villes en France à s'illustrer en la matière à la faveur de la construction de la nouvelle station d'épuration sur le site de PuzzuVerdi. Grâce à cet équipement, depuis 2018, les eaux usées de la ville, traitées à 99,9 %, sont ainsi réutilisées pour l'arrosage du golf de Sperone. «*Nous trouvons dommage de rejeter cette eau dans le port*», explique le maire Jean-Charles Orsucci, en soulignant qu'au-delà de permettre des économies d'eau potable importantes dans une zone déjà en tension, ce dispositif limite le rejet de grandes quantités d'eau douce dans le goulet du port et protège de facto l'écosystème qui pourrait à terme être déstabilisé par un apport trop important. «*Avec ce que nous vivons en termes de dérèglement climatique et de pénurie d'eau, nous pensons que la réutilisation des eaux usées est indispensable. Bonifacio fait partie de ces 80 stations de traitement d'eau en France qui sont capables de faire de la réutilisation. Nous sommes fiers de pouvoir dire que sur les 300 000 m³ d'eau qui sont traités par an, au moins 100 000 m³ partent à destination du golf de Sperone. Cela permet de ne pas puiser sur le barrage de l'Ospedale ou sur le barrage de Figari. Mais nous estimons que nous ne pouvons pas nous satisfaire que cette eau ne soit utilisée que pour le golf de Sperone et que nous en rejetons les 2/3 dans le port*», indique Jean-Charles Orsucci. Alors que l'Italie et l'Espagne affichent 10 à 15 % de réutilisation de leurs eaux usées, et Israël près de 100 %, la France accuse encore un retard important en la matière avec seulement 1 % des eaux réutilisées. La faute à un cadre juridique encore trop contraint. «*Cette eau épurée à 99,9 % est peut-être meilleure que certains cours d'eau ou réserves qui aujourd'hui alimentent les réseaux d'eau potable en Corse, note pourtant Jean-Charles Orsucci. Nous pourrions nettoyer nos rues avec cette eau, faire pousser nos plantes, aller vers l'agriculture comme cela se pratique tout autour de la Méditerranée, ou encore pour nettoyer les bateaux de plaisance.*» ■ MP

FUTUR TÉLÉPORTÉ D'AJACCIO

L'opposition ajaccienne tire à boulets rouges sur le projet



«**Gadget pour touriste**», «*mauvais projet qu'il ne faut pas mener à son terme*». Jean-François Casalta n'est pas tendre avec le nouveau moyen de transport sur lequel mise la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien (Capa). Alors qu'une enquête publique concernant le futur téléporté d'Ajaccio court jusqu'à la fin du mois de juin, le conseiller municipal Pà Aiacciu organisait le 6 juin une conférence de presse aux côtés des groupes d'opposition nationalistes qui ont tiré à boulets rouges contre ce projet et ont invité la population à s'emparer de cette consultation. «*La construction de ce moyen de transport va impacter leur vie dans tous les domaines et notamment le domaine financier pendant des décennies*, souffle ainsi Jean-François Casalta. *C'est un projet qui nous a été vendu à 30 millions d'euros fin 2018. Nous sommes aujourd'hui à 46 millions d'euros pour la conception-réalisation. Et à cette somme, il faut ajouter 25 millions d'euros échelonnés sur 10 ans pour la maintenance et l'exploitation*». S'appuyant sur un document détaillant les griefs qu'ils comptent déposer à l'enquête, il note que si la Capa restera propriétaire des recettes d'exploitation du téléporté, elle devra équilibrer ses dépenses à hauteur de 2,5 millions d'euros par an, ce qui supposerait la vente quotidienne de 6 870 ventes titres de transport à 1 euro. Et pour le conseiller municipal d'opposition, il ne fait nul doute que ce chiffre ne sera pas atteint au vu de la fréquentation affichée par les équipements similaires existants en France. «*À Brest, qui fait deux fois la population d'Ajaccio, nous sommes à 1333 passagers par jour*», glisse-t-il. Coiffé de sa casquette d'expert-comptable, Jean-André Miniconi d'Aiacciu Pà Tutti rappelle par ailleurs que le téléporté doit être financé à 70 % par le PTIC*. «*On ne sait pas comment vont être financés les 30 % restants*», lance-t-il en craignant un recours à l'emprunt. En outre, les membres de l'opposition s'intéressent à l'utilité de cet équipement. «*On voit que le téléporté part de nulle part pour arriver nulle part*», regrette Jean-André Miniconi. «*Depuis le parking de St Joseph, le trajet fait 12 minutes pour se rendre à l'hôpital. En voiture, pendant les embouteillages on met environ 15 minutes depuis Saint Joseph. Cela me paraît curieux que des gens laissent leur voiture et ne tracent pas droit pour aller à l'hôpital*», reprend Jean-François Casalta en s'étonnant que l'aire de stationnement ne compte que 200 places alors que «*l'objectif du maire est de 13 000 véhicules qui croisent au carrefour de Saint Joseph*». Enfin, les deux conseillers municipaux pointent l'absence de vision globale dans ce projet qui ne prend notamment «*pas en compte la future pénétrante routière en cours venant de Caldaniccia*». «*Sur le fond, nous sommes très inquiets et nous demandons aux Ajacciens de s'exprimer en masse*», dit Jean-André Miniconi, tandis que Jean-François Casalta espère «*que le préfet prendra un arrêté de refus à l'issue de l'enquête publique afin de stopper le projet. Nous aurons perdu 1,4 millions d'euros. C'est une somme conséquente, mais cela nous évitera des pertes encore plus colossales derrière*». ■ MP

*Plan de transformation et d'investissement pour la Corse

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'AUE met La Poste à contribution pour booster Oreli

Depuis 2016, à travers le dispositif d'Outils pour la rénovation énergétique du logement individuel (Oreli), l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE) vise à accélérer les projets de rénovation énergétique des maisons individuelles, en proposant des solutions techniques et financières. À travers ce dispositif, le propriétaire est en effet accompagné dans l'intégralité du parcours, de la réalisation des dossiers à la réalisation des travaux, en passant par le versement d'une aide financière, elle-même cumulable avec les autres aides existantes. Pourtant, depuis la création d'Oreli, seuls 99 chantiers ont déjà abouti pour un montant total d'aides de 1,6 m d'euros, et 24 chantiers sont en cours de finalisation. Pour pouvoir accélérer le recours à cet outil, l'agence aspire à communiquer plus largement grâce aux canaux traditionnels que sont les médias et Internet, mais aussi en misant sur des acteurs de proximité, plus proches des personnes âgées et des habitants du rural. Dans ce droit fil, elle a récemment développé un partenariat avec les services de La Poste qui vise à faire appel aux facteurs pour aller à la rencontre des habitants et le mettre en contact avec l'AUE. «*Cela passe tout d'abord par l'envoi d'un courrier pour annoncer le passage du facteur aux propriétaires de maisons individuelles anciennes. Le facteur passe ensuite dans la semaine pour poser quelques questions simples et rapides. À l'issue de cette visite, si les propriétaires sont d'accord, ils sont mis en contact avec un conseiller Oreli qui va être à même de faire le diagnostic du logement pour savoir si les propriétaires doivent faire des travaux et à quelles aides ils ont droit*», détaille Marie-Anne Venturi pour La Poste tandis que le directeur régional, Jean-Philippe Poma, se réjouit : «*Nous sommes présents partout. 470 facteurs qui sillonnent les routes de Corse six jours sur sept. C'est ce lien particulier qui fait que les citoyens ont confiance en La Poste*». ■ MP

VÉRONIQUE CALENDINI

CREAZIONE, LA HUITIÈME



Photo OT Bastia

Lancé en 2015 par l'Office de tourisme de Bastia, le festival Creazione donne une place toute particulière aux jeunes talents et créateurs de mode et design insulaire.

Déjà considéré comme incontournable dans la fashion-sphère, l'édition 2023 qui se tient du 15 au 18 juin met à l'honneur la région de Fès-Meknès. Avec Véronique Calendini, directrice de l'office de tourisme, petit retour sur les sept ans écoulés. Et perspectives.

Qu'est-ce qui a présidé à la création d'un festival méditerranéen consacré à la mode?

Il a été créé en 2015 par l'office de tourisme suite au constat qu'il y avait un réel manque d'événements autour de la mode et du design et surtout qu'il n'y avait pas de rassemblement qui mettait en valeur les créateurs de mode et de design corses. Cependant, il existait énormément de foires, de salons et de rencontres autour d'autres filières comme les métiers de bouche, la gastronomie ou encore l'artisanat tout court. C'est donc parti de ce constat et de la volonté, pour l'office de tourisme d'insuffler un côté « fashion » à la ville de Bastia.

Le succès a été rapide, comment l'expliquez-vous?

Je pense que ça tient à plusieurs éléments. Tout d'abord, les Corses adorent la mode et ils ont un vrai sens de l'apparence, ils sont toujours en recherche de nouveautés vestimentaires. La curiosité, également, est un élément important de la démarche car ils viennent à Creazione pour voir des créations insulaires et conceptualisées, c'est du concret. C'est aussi un lieu branché, « the place to be », où l'on vient se montrer et où l'on peut porter une robe de soirée parce que c'est le festival de la mode.

Claudio Capéo, menuisier-décorateur avant d'être chanteur, est le parrain de cette septième édition. Pourquoi ce choix?

On avait, comme chaque année, une liste possible de parrains et marraines. C'est Francine Massiani, qui nous aide énormément

en travaillant sur le festival, qui l'a contacté pour lui parler du festival et lui faire cette proposition. Il a accepté immédiatement car il a eu un coup de cœur. Ayant été menuisier, cela a fait écho à son parcours, il connaît le travail de création et de design. Il sait également ce que c'est que de travailler dans l'ombre dans un atelier, et l'importance qu'un événement comme Creazione peut apporter en mettant en lumière les créateurs.

On a parlé de mode, de bien-être, de joaillerie, de maroquinerie, d'art, de design, le tout made in Méditerranée. Comment ces savoir-faire forgent-ils l'identité de notre île?

Je pense que chaque création peut être rattachée à cette dimension identitaire, à ce qu'on est et à ce qu'on a en nous, c'est-à-dire la Corse. Lorsqu'un créateur va dessiner un maillot ou réfléchir à la coupe d'une robe ou d'un sac, il est imprégné de ce qu'il est lui-même : par sa terre et ses odeurs, par la mer, par les montagnes et tout ce qu'il a en lui. Et effectivement, on le ressent dans les créations, et plus spécialement avec les produits de cosmétique, comme la marque Isula, parce que ce sont des produits souvent composés à base d'immortelle. D'autres créations sont liées à notre savoir-être, savoir-vivre et à notre bien-être, tout simplement.

Pourquoi avoir choisi le musée de Bastia pour accueillir ce festival?

On a choisi ce lieu car on pense que les créateurs méritent un écrin extraordinaire pour être mis en lumière. Encore une fois,

« L'idée dès le départ était de se dire qu'on pourrait l'ouvrir à la Méditerranée et faire en sorte d'engager des échanges. Que ce soient des échanges économiques, même si ce n'est pas la mission première d'un office de tourisme, mais si l'on peut rapprocher les frontières, c'est mieux ».

ce n'est pas un salon ni une foire, on présente des produits de niche, avec souvent une clientèle de niche. On n'essaie pas d'attirer en masse des visiteurs mais on sait que les 4500 ou 5000 festivaliers présents sont véritablement là pour découvrir et les créations insulaires issues du design et les créations musicales, car il ne faut pas oublier que la musique, c'est aussi de la création. Ce choix du musée s'inspire également de ce que l'ont peut voir ailleurs dans le monde artistique comme au MoMA, le musée d'art moderne à New-York où ont lieu des événements liés à la création. Nous aussi, nous avons fait ce choix décalé. Nous avons pu voir, au musée, une robe de chez Benoit devant la tête de Pasquale Paoli. C'était un choix délibéré, fait pour bousculer les codes, dans le but de varier le patrimoine en y mêlant du moderne.

Impossible de passer à côté de l'évènement, très relayé via les réseaux sociaux. Avez-vous le sentiment que c'est un bon vecteur de notoriété?

Vous êtes aussi bien placé que moi pour savoir qu'aujourd'hui la communication touche du public via les réseaux sociaux. Cela permet de viser un large public, pas uniquement jeune, mais qui est surtout varié. Donc oui, c'est de la « comm », c'est-à-dire qu'on marque notre territoire. C'est un contenu publié qui se déroule à Bastia, c'est beau, c'est un évènement phare dont le fil conducteur est la valorisation de la création insulaire, même en dehors du cadre de Creazione. Donc oui, les réseaux sociaux touchent un large public. Lors du festival, nous allons avoir de nombreuses influenceuses de toute la Corse et également de Paris, qui vont venir car elles sont portées sur la mode et elles vont générer du contenu pour communiquer au-delà des frontières. Nous avons également des supports plus traditionnels, nous allons accueillir les équipes de TF1, qui nous ont contacté et qui souhaitent intervenir lors de l'évènement pour interviewer des jeunes talents dans le cadre de l'émission Grands Reportages. Nous aurons également deux journalistes étrangers présents, un Danois et un Anglais pendant le festival.

Cette année, la région marocain de Fès-Meknès est à l'honneur. Pourquoi ce choix et comment cela va-t-il se traduire?

Lorsqu'on a créé le festival en 2015, l'idée dès le départ était de se dire qu'on pourrait l'ouvrir à la Méditerranée et faire en sorte d'engager des échanges. Que ce soient des échanges économiques, même si ce n'est pas la mission première d'un office de tourisme, mais si l'on peut rapprocher les frontières, c'est mieux. Nous souhaitons également des échanges de créateurs et de créations, des collaborations et des échanges de savoir-faire. Pour l'édition 2020, l'année du Covid, on devait mettre Marrakech à l'honneur avec un créateur qui expose au musée Yves Saint Laurent dans cette ville mais cela n'a pu aboutir. On a eu la chance de rencontrer la région Fès-Meknès grâce à la Chambre des métiers de Haute-Corse, mais toujours à cause du Covid, cela ne s'est pas fait. On l'a donc reporté, et même pour l'année dernière cela n'a pas été possible car trop précocité. Depuis, on a fait des allers-retours à Fès-Meknès, des représentants de la région sont eux aussi venus plusieurs fois à Bastia. Ils sont extrêmement doués en artisanat d'art et on a eu envie d'engager des échanges, qui se sont imposés tout naturellement. Ce sont des méditerranéens, nous sommes méditerranéens et les échanges ne peuvent que faire du bien à tout le monde.

Est-ce que ces échanges sont compliqués à mettre en place?

Oui, avec le Maroc c'est compliqué en termes techniques et logistiques. Actuellement, on est encore en attente de certains visas. Le Maroc est proche de la Corse... mais pas tant que ça, aucune ligne directe n'existe. Les créateurs invités sont de très bonne volonté et on se reconnaît en eux par leurs créations et leur côté identitaire. On verra par la suite quels échanges opérer, dans le cadre de Bastia Corsica, car le rôle de l'office de tourisme c'est de faire communiquer Bastia à travers son territoire et à travers des échanges.

Quelle place tiennent l'upcycling et le développement durable lors de cet évènement?

Une place de plus en plus importante. Ce n'est pas nous qui l'avons décidé car aujourd'hui on n'a pas le choix. Réutiliser des matériaux, travailler sur le développement durable, c'est ancré dans notre quotidien. Ça s'est imposé naturellement à nous, qui ne sommes pas spécialistes de la création mais spécialistes du tourisme. On voit, effectivement, de plus en plus chaque année, de jeunes créateurs émerger, notamment du pôle Pépité* de l'université de Corse, qui ont la volonté de travailler sur le développement durable et l'upcycling. Je vous avoue que c'est très intéressant, je découvre de tout et ils nous apprennent des choses. On a vu également dans la presse un créateur qui confectionne des sacs à partir de voiles de bateaux. Donc oui, c'est une nouvelle génération qui est très concernée et qui accorde cette démarche dans les tendances, avec une volonté de cycles courts et de réutilisation.

Quelle est la place donnée aux jeunes talents émergents?

Creazione est une démarche qui leur est entièrement vouée. C'est pour eux. On dispose de quatre jours et quatre nuits pour que les jeunes talents puissent se révéler à la lumière. Avec comme décor idyllique les jardins des gouverneurs, la cour du musée un cadre exceptionnel. On élabore et on travaille le décor pendant une année. Et, que ce soient effectivement les créateurs ou que ce soient les exposants, ou encore des food & drink qui ont innové, ou bien une nouvelle bière comme celles de la marque Pietra ou également les musiciens - nous accueillons plus de cinquante musiciens entre les DJ et les groupes insulaires- une place est donnée à tous ces domaines de création.

Quels sont les projets pour Creazione?

Ce serait de le faire évoluer au-delà d'un simple évènement, au-delà de cette date. On met tous les outils en place, que ce soit le site internet, des éditions, les réseaux sociaux, pour faire en sorte qu'on puisse faire vivre la création insulaire toute l'année et pas uniquement sur un one-shot. Et par la suite, bien évidemment, le but est d'enclencher des échanges en Méditerranée, avec d'autres pays ou avec d'autres régions, tout simplement. Je pense par exemple à des régions comme l'Italie ou l'Espagne, la Catalogne ou la Sardaigne ou encore la Tunisie, le Maroc ou la Grèce. C'est là qu'on se retrouve bien plus dans notre cœur de métier, qui est de faire connaître notre identité. Pas de faire connaître la Corse à proprement parler mais de révéler, avant tout, notre culture et notre savoir-faire. ■

Propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI

Pépité: Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat

CARNETS DE BORD

LE HÉROS, MATIGNON ET LES NOTES

par Béatrice HOUCARD



Qu'est-ce qui fait qu'on devient un héros? Qu'on sauve quelqu'un de la noyade, qu'on cache des Juifs pendant l'occupation allemande ou qu'on tente d'arrêter un homme qui attaque des enfants avec un couteau? Bien malin qui oserait prétendre se trouver dans la catégorie des héros potentiels. Le drame d'Annecy a vu fleurir, sur les réseaux sociaux, des jugements définitifs sur les témoins qui ne sont pas intervenus pour arrêter Abdalmassih H, 31 ans, demandeur d'asile en Suède, sans domicile fixe à Annecy et qui avait le droit d'être en France. Ils auraient mieux fait de se taire. Comment savoir ce dont on est capable avant les drames ou les épreuves?

Henri d'Anselme, lui, est entré immédiatement dans le Panthéon des héros ordinaires. Ni Jean Moulin ni Volodymyr Zelenski, celui qui a gagné le surnom de «*l'homme au sac à dos*» n'est pas seul: un loueur de pédalos, une assistante maternelle, un professeur de mathématiques et deux agents municipaux sont aussi intervenus pour arrêter l'agresseur. Mais Henri restera le symbole des héros d'Annecy. Parce qu'un téléphone portable a filmé son action, parce qu'il a placé son action dans la droite ligne de sa foi catholique, parce qu'il fait actuellement le tour des cathédrales et qu'il a demandé à Emmanuel Macron, pour seule récompense, d'être invité lors de la réouverture de Notre-Dame de Paris. Peut-être aussi parce que, dans cette affaire, un chrétien courageux a tenté d'arrêter le bras d'un homme se disant chrétien d'Orient [l'extrême-droite aurait tellement aimé qu'il soit musulman!]

Henri rejoint ainsi d'autres héros du quotidien: le jeune Malien Mammadou qui, au péril de sa vie, avait sauvé en 2018 un enfant qui risquait de tomber d'un balcon; Lassana, jeune migrant malien, qui en janvier 2015 avait réussi à échapper au preneur d'otages de l'Hypercacher de la Porte de Vincennes, avant d'aider la police; Franck qui, le 14 juillet 2016, prend en chasse le terroriste de la promenade des Anglais à Nice tandis qu'un cycliste, Alexandre, lâche son vélo et tente de s'accrocher à la porte du camion dont le conducteur tue ce soir-là 86 personnes; les vigiles du Bataclan, qui ont permis le 13 novembre 2015 à des dizaines de spectateurs de s'enfuir sans être vus des terroristes. Sans oublier le colonel Arnaud

Beltrame, égorgé le 23 mars 2018 à Trèbes par le terroriste Radouane Lakdim, pour avoir voulu protéger au plus près les victimes de la prise d'otages.

Selon l'historien Jean Garrigues, interrogé par *Libération*, le premier de ces héros populaires serait le jeune tambour Bara, engagé de force dans l'armée, mort en 1793 dans la guerre contre la Vendée et devenu symbole républicain. Son portrait figurait dans mon livre d'histoire.

Ainsi la France aurait-elle, à travers ses héros anonymes, dont les prénoms disent la diversité des origines et des religions, des occasions de retrouver sa fierté et quelque chose de son universalisme. Ainsi voit-on, parfois, ressurgir le troisième terme de la devise républicaine: il y a la liberté voulue et redoutée, l'égalité tant réclamée, mais aussi la fraternité reconfortante.

DEMAIN OU DANS SIX MOIS

Il y a des rumeurs de remaniement. Comme toutes les semaines. Dans les journaux ou dans les couloirs des ministères, certains en sont certains: c'est pour bientôt. Elisabeth Borne «est sur le départ», comme à peu près chaque jour depuis un an. Elle sera remplacée par Bruno Le Maire; ou par Gérald Darmanin; ou par Julien Denormandie; ou par Gérard Larcher; ou par un homme ou une femme de la société civile; par un homme de gauche ou une femme de droite, à moins que ce ne soit l'inverse. Les seuls qui ne soient pas nommés sont Nicolas Sarkozy, menacé d'un bracelet électronique, et François Bayrou, qui en rêve mais doit rendre des comptes à la justice à l'automne.

Un remaniement, vraiment? Ce sera avant le 14 juillet. Ou juste après. Ou à l'automne. Juste avant les élections sénatoriales (le 24 septembre). Ou juste après. Des petits malins, qui se prétendent «journalistes» sur un site nommé Blast, sont tellement sûrs de la nomination de Gérard Larcher à Matignon qu'ils ont écrit en avoir eu confirmation par «des ronds de cuir du Sénat». Ils ne doivent pas savoir ce que «rond de cuir» veut dire...

Voilà qui me rappelle, c'était en 2010, le remplacement de François Fillon par Jean-Louis Borloo. L'épisode fut «imminent» pendant près de deux mois et Fillon resta à Matignon jusqu'à



Photo G. Garitan • Illustrations d'après photos DR

la fin du quinquennat de Nicolas Sarkozy. Bien plus loin en arrière, pour les plus vieux, les nominations du gaulliste Olivier Guichard ou du socialiste Michel Delebarre, de Pierre Joxe, de Michel Charasse ou de Michèle Alliot-Marie (on en passe) ont fait partie de ces serpents de mer de la politique française. Sauf immédiatement après les élections, les remaniements ont lieu quand on ne les attend pas et n'arrivent pas quand on les annonce. Le remplacement d'Elisabeth Borne peut donc intervenir juste avant le 14 juillet, dans six mois... ou demain.

MERCI DE DONNER VOTRE AVIS

Une entreprise bien connue m'a envoyé un livre dont j'avais un besoin urgent. Commandé le samedi, il a été livré le dimanche. Ledit livre est à peine déposé dans ma boîte aux lettres que je reçois un message: il faut noter le livreur.

D'abord, je dois dire si la livraison a été «excellente» ou «médiocre», puis cliquer sur une ou plusieurs des appréciations suivantes: «se soucie des autres», «livré avec soin», «au-delà de mes attentes», «respect des instructions», «respect de mon domicile» et «dans les délais». Enfin, j'ai la possibilité de féliciter le livreur.

J'ai acheté dans un magasin spécialisé un appareil censé laver les vitres. Quelques jours plus tard, je reçois un courriel m'invitant à donner mon avis. Je peux choisir une étoile entre 1 et 5, puis raconter ce que j'ai pensé de mon «expérience d'achat» dans ce magasin, en donner les raisons et classer mon opinion entre 0 et 10. Je peux aussi indiquer mon «niveau de recommandation du magasin à mes proches». Enfin, mais c'est facultatif, je peux dire si je suis une femme ou un homme, quelle est ma catégorie socio-professionnelle, si je vis en appartement ou dans une maison, si je suis locataire ou propriétaire et quel est mon âge. On ne me demande pas la couleur de mes yeux, mais ce sera sûrement pour la prochaine fois.

Pour échapper à la chaleur étouffante du métro parisien, j'ai pris un taxi d'une grande compagnie. À peine rentrée chez moi, je reçois la facture de ma course et un petit questionnaire de satisfaction. Le chauffeur lui-même m'a gentiment prévenue: «C'est important pour moi que vous répondiez». Si

j'ai bien compris, il y va de sa prime ou de tel ou tel cadeau à la fin du mois.

Après une étape dans un restaurant, dimanche 11 juin, je suis amenée à donner [encore!] mon avis. Je dois indiquer ce que je pense de la cuisine, du service et de l'ambiance. Ensuite, un petit encadré permet de «partager votre expérience concernant ce lieu». Ai-je déjeuné sur place ou emporté un plat? Me suis-je fait livrer? Ai-je consommé un petit déjeuner, un brunch, un déjeuner, un dîner ou autre chose? Combien ai-je dépensé (avec des petites cases de 1 à 10 € jusqu'à plus de 100 €). Enfin, puisqu'il s'agissait d'un restaurant italien, recommanderais-je les linguine, l'escalope milanaise, le poulpe grillé, le tiramisu, la croûte pizza ou la panacotta fruits rouges? Pas de chance, j'ai dégusté un excellent carpaccio. «Merci d'avoir noté ce lieu, me dit un message final, grâce à vous les autres utilisateurs pourront choisir plus facilement où aller.»

Ainsi va notre vie quotidienne. On pourrait passer des heures à tout noter et donc à tout cliquer, jusqu'à la propreté des toilettes de la gare ou à l'efficacité du personnel de la Poste, sans oublier les fameux «j'aime» de Facebook et les «like» de Twitter, dont certains se rengorgent pour tenter de faire croire à leur importance. Bien sûr, et ça va de soi, on peut aussi décider de ne noter rien ni personne, tout en repensant à l'incitation du chauffeur de taxi.

Il y a pourtant une chose qui m'inquiète: on nous serine depuis des décennies qu'il ne faut plus noter les enfants à l'école car cela traumatiserait les pauvres bambins. Juste après mai 1968, déjà, les notes avaient disparu dans mon lycée (avant de très vite réapparaître) pour laisser la place à des appréciations: de «très satisfaisant» à «très insuffisant» (souvenir de mes notes en physique...) puis de A à F, avec des professeurs qui notaient B- ou B++ quand un 15 ou un 16 aurait fait l'affaire.

Alors que s'achèvent les épreuves du Bac 2023, dont 40 % du résultat repose sur le contrôle continu, cette contradiction sur la manière de se servir des notes aurait pu, le 14 juin, faire un beau sujet de philosophie. Épreuve dont la note obtenue, si j'ai bien compris, ne compte plus que pour du beurre puisqu'elle tombera bien après le choix de Parcours Sup. Mais ça, c'est une autre histoire! ■

CORSE PISCINE POLYESTER

Votre rêve
accessible

www.corsepiscine.fr

06 43 73 07 40